



CREDIT FONCIER ET COMMUNAL
D'ALSACE ET DE LORRAINE-
BANQUE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

du 20 mai 2011

exercice 2010

société anonyme au capital de 5.582.797 €
siège social à 67000 Strasbourg 1, rue du Dôme
568 501 282 RCS Strasbourg

Strasbourg, avril 2011

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires du CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE-BANQUE sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

le **vendredi 20 mai 2011 à 11 heures 30** qui se tiendra au

SOFITEL Strasbourg
place Saint-Pierre le Jeune
67000 STRASBOURG

ORDRE DU JOUR

A. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1) Rapport de gestion 2010
- 2) Rapport du Président du Conseil d'Administration
- 3) Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice
- 4) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- 5) Approbation des bilans et des comptes de résultats sociaux et consolidés aux normes IFRS de l'année 2010
- 6) Affectation du résultat
- 7) Ratification des cooptations d'administrateurs
- 8) Renouvellement et nomination d'administrateurs
- 9) Jetons de présence
- 10) Divers

B. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 1) Augmentation de capital réservée aux salariés

*
* *

*A l'issue de l'assemblée générale, un buffet
réunira les actionnaires présents*

EXPOSE SOMMAIRE

Le CFCAL-banque est un des leaders du marché de la restructuration de créances. La fin d'année a été marquée par un événement important, la cession de la participation dans le capital de votre société du Crédit Foncier de France, actionnaire majoritaire du CFCAL depuis 2004, au profit du Crédit Mutuel Arkéa en date du 17 décembre 2010. A l'issue de l'offre publique clôturée en février 2011, Crédit Mutuel Arkéa détient désormais 90,99 % du capital de votre société. L'intégration du CFCAL dans ce groupe, au sein de son pôle "réseaux spécialisés", laisse espérer la mise en place de synergies, notamment commerciales, dont les effets sont attendus dès 2011.

Dans un contexte de vives tensions sur les marchés obligataires, le CFCAL a dû renforcer en 2010 sa collaboration avec son actionnaire majoritaire pour la gestion de sa liquidité. Cela lui a permis de continuer à financer son activité de crédit, dans des conditions conformes aux besoins de ses clients et de ses partenaires, activité qui renoue enfin avec la croissance en 2010 après deux années de baisse de la production de crédits.

En effet, le CFCAL est parvenu à accroître sa production de crédits hypothécaires de + 19% sur l'année, soit mieux que le consensus du marché de la restructuration de crédits qui a opéré un faible redressement en 2010 (+ 5 %) après une année 2009 de forte baisse (- 40 %). L'évolution de l'environnement législatif, qui encadre désormais plus fermement l'activité, a eu un impact très limité sur le volume d'affaires de l'établissement.

Avec 136 M€ de réalisations nouvelles en 2010, la production de crédits hypothécaires enregistre une progression importante (+ 19 %) par rapport à l'exercice précédent. Malgré cette hausse, l'encours de prêts affiche une relative stabilité à 942 M€ au 31 décembre 2010, sous l'effet des remboursements anticipés qui retrouvent un niveau comparable à celui observé avant la crise. Compte tenu de l'environnement, la gestion des risques et la préservation des marges sont restées les priorités de l'exercice. La demande de prêts s'est ralentie au second semestre, reflétant un marché du rachat de crédit toujours convalescent.

Confirmant la bonne tenue de ses marges, le CFCAL a vu son PNB s'établir à 41,69 M€ (contre 40,30 M€ au 31 décembre 2009), en hausse de 3,40 % sous l'effet, notamment, d'une reprise de provision pour litige consécutive au dénouement favorable d'un dossier.

Le RBE qui s'inscrit à 29,55 M€ au 31 décembre 2010, a suivi la même tendance positive (28,67 M€ au 31 décembre 2009). La maîtrise des charges générales d'exploitation (12,13 M€ en 2010 contre 11,63 M€ en 2009), associée à la progression du PNB, se traduit par un coefficient d'exploitation qui demeure particulièrement maîtrisé à 29,10 %.

Le coût du risque passe de 2,44 M€ à 2,67 M€ du fait de la progression des provisions sur créances douteuses. Néanmoins toutes les créances sont garanties par hypothèque de premier rang et leur gestion est la vocation même du CFCAL, spécialiste de la gestion de crédits dont la rentabilité et le risque sont élevés.

Après déduction de la charge d'impôt, le résultat net s'établit à 17,80 M€ au 31 décembre 2010, en hausse de 3,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale, de distribuer un dividende d'un euro par action, exclusivement en numéraire.

RESOLUTIONS

A. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2010 approuve le bilan et les comptes sociaux de l'exercice 2010 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan et les comptes consolidés de l'exercice 2010, tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices, telles qu'elles sont présentées par le Conseil d'Administration et décide en conséquence :

de doter la réserve facultative de 6 643 213,63 €
de fixer le dividende de l'exercice à 1,00 €

Le dividende en espèces sera payé le 22 juin 2011. Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts. L'imposition des dividendes revenant aux personnes physiques peut se faire, au choix, par intégration aux revenus soumis au barème progressif ou par prélèvement forfaitaire libératoire (au taux de 19%). L'option doit être exercée par le contribuable avant le versement des dividendes. A défaut d'option, les dividendes seront réintégrés aux revenus soumis au barème progressif, les prélèvements sociaux de 12,3 % sur les dividendes étant retenus d'office dès leur paiement.

Il est rappelé, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts que pour les trois exercices précédents, les distributions par action ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	Dividende net par action en €	Masse distribuée €
Exercice 2007	3 376 738	2,20	7 428 823,60
Exercice 2008	3 484 538	2,10	7 317 529,80
Exercice 2009	3 629 606	2,40	8 711 054,40

Cinquième Résolution

Conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme diffusé selon les modalités fixées par le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration à procéder au programme de rachat d'actions de la société selon les modalités et les objectifs suivants :

- objectif du programme : assurer la liquidité et l'animation du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité, réalisé par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers

- modalités de rachat :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 75 € par action.
- le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 40 € par action, dans le cadre du contrat de liquidité :
- le nombre maximum d'actions susceptible d'être acquis dans les conditions ci-dessus est limité à 5 % du capital, soit 183 042 actions à la date de l'assemblée, pour un montant maximum de 13 728 150 €
- la présente autorisation est valable pour une durée qui expirera avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Sixième Résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'administrateur, en remplacement du Crédit Foncier de France, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, le Crédit Mutuel ARKEA représenté par Monsieur Jean-Pierre DENIS.

Par lettre recommandée en date du 1^{er} avril 2011 le Crédit Mutuel Arkéa a informé la société du changement de représentant permanent, M. Jean-Pierre Denis étant remplacé par M. Yves GOURHANNIC à compter du 20 mai 2011.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur le Crédit Mutuel ARKEA représenté par Monsieur Yves GOURHANNIC pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Septième Résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe PINAULT, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, Monsieur Jean-Pierre LE TENNIER.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Jean-Pierre LE TENNIER pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Huitième Résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Patrice GARNIER, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, Monsieur Yves GOURHANNIC.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Yves GOURHANNIC pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Neuvième Résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'administrateur, en remplacement de Madame Gervaise HARDY, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, Monsieur Olivier MORALES.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Olivier MORALES pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Dixième Résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Alain SIEGRIST, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, Monsieur Philippe BONDOUX.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Philippe BONDOUX pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Onzième Résolution

En sa séance du 21 décembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Gérard BARBOT, démissionnaire en date du 21 décembre 2010, Monsieur Benoît PREVOSTO.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Benoît PREVOSTO pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles DURRENBERGER pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Treizième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre LE TENNIER pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Quatorzième Résolution

En sa séance du 17 février 2011, le conseil d'administration a coopté en remplacement du démissionnaire la société AFI-ESCA représentée par Monsieur Christian BURRUS (courrier de démission réceptionné le 3 janvier 2011) la société FINANCO représentée par Monsieur Dominique ANDRO pour la durée du mandat restant à courir.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur la société FINANCO représentée par Monsieur Dominique ANDRO pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quinzième Résolution

En sa séance du 17 février 2011, le Conseil d'administration a pris acte de la décision de Maître Dominique SCHMIDT de démissionner de sa fonction d'administrateur. (courrier de démission réceptionné le 16 février 2011) . Ce mandat prend fin lors de la présente Assemblée générale. Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie la démission de fonctions d'administrateur de Monsieur Dominique SCHMIDT.

Seizième Résolution

L'Assemblée Générale nomme Madame Corinne MOREAU administrateur pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Dix-septième Résolution

L'Assemblée générale fixe à 40 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à une nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Dix-huitième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.

B. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Première Résolution

Il est soumis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce, une résolution visant à réserver, pour une période de trois ans, aux salariés de la société, une augmentation de capital aux conditions prévues par les articles L 3332-18 à L.3332-25 du code du travail.

*
* *

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en €

NATURE DES INDICATIONS	2006	2007	2008	2009	2010
1) SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 830 163	5 149 526	5 313 921 ⁽¹⁾	5 535 150 ⁽¹⁾	5 582 797 ⁽¹⁾
Nombre d'actions émises	3 167 320	3 376 738	3 484 538	3 629 606	3 660 850
2) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 096 135	25 101 673	23 851 347	19 119 922	20 920 836
Marge brute	19 602 895	15 604 712	12 940 531	14 337 174	15 641 002
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	16 963 253	14 978 862	12 400 980	11 713 437	13 993 015
Impôt sur les bénéfices	2 363 872	2 183 602	1 744 584	1 713 141	1 749 246
Participation des salariés et intéressement dus au titre de l'exercice	1 632 351	1 342 779	1 387 748	1 795 135	1 745 848
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	16 968 936	11 501 863	8 527 624	10 328 884	10 304 064
Montant des bénéfices distribués	15 836 600	7 428 824	7 317 530	8 711 054	3 660 850
3) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortis. et provisions	4,09	3,39	2,66	2,26	2,87
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	5,36	3,41	2,45	2,85	2,81
Dividende versé à chaque action	2,00	2,20	2,10	2,40	1,00
Dividende exceptionnel	3,00	-	-	-	-
4) PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	101	109	106	106	108
Montant de la masse salariale	2 705 089	3 128 536	3 445 570	3 572 608	3 784 552
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales,...)	1 389 438	1 643 258	1 873 850	1 999 749	1 973 926

(1) Augmentation de capital par réinvestissement du dividende

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT
LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS
au 31 décembre 2010**

en milliers d'€

SOCIETES	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
* PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES									
FILIALES (50% au moins du capital détenu par la Société)									
C.F.C.A.L. - Société de Crédit Foncier (Siren 424 184 737) 1,rue du Dôme à STRASBOURG	8 953	43 376	99,99%	12 198			32 883 (1)	13 353	
Sàrl LA GERANCE FINANCIERE (Siren 568 503 551) 1,rue du Dôme à STRASBOURG	168	1 676	100,00%	154			75 (2)	21	
* PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS									
A LONG TERME									
Titres de participation				31					
Titres de l'activité de portefeuille									

(1) PNB

(2) Chiffre d'affaires

**ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL
au 31 décembre 2010**

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Pourcentage de détention</u>	<u>Pourcentage de droits de vote</u>
CREDIT MUTUEL ARKEA	2 886 468	78,8469%	78,8469%